

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 20 décembre 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013**

**2013 DGRI 91 - 2013 DPVI 459** Adhésion à l'Alliance des villes et des régions pour l'inclusion des Roms du Conseil de l'Europe.

**M. Pierre SCHAPIRA, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1115-1 et L.2512-11 ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 décembre 2013, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son autorisation l'adhésion à l'Alliance des villes et des régions pour l'inclusion des Roms du Conseil de l'Europe ;

Sur le rapport présenté par M. Pierre SCHAPIRA, au nom de la 9<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Une Convention, dont le texte est joint en annexe de la présente délibération, est signée avec l'Alliance des villes et des régions pour l'inclusion des Roms du Conseil de l'Europe.